

VICE-PRÉSIDENT FRANCE-NIGERIA & FRANCE-SURINAME COMMISSION DES AFFAIRES

Communiqué de Presse

Pass vaccinal : Le député Lénaïck ADAM vote contre une obligation vaccinale déguisée

06/01/2022

A l'issue de l'examen du projet de loi relatif au renforcement des outils de gestion de la crise sanitaire à l'Assemblée nationale, le député Lénaïck ADAM souhaite clarifier sa position de vote à l'encontre du pass vaccinal.

Il se dit étonné qu'un vaccin qui n'est pas obligatoire puisse conditionner l'accès à des activités du quotidien et donc laisser en marge de la société nos concitoyens non-vaccinés. Il s'interroge sur le caractère facultatif de ce vaccin, conformément aux engagements du Gouvernement il y a quelques mois.

Il souligne que la couverture vaccinale du territoire n'est, à ce jour, que de 39.3%. Il est impensable pour lui d'exclure de toute vie sociale 60% de la population Guyanaise.

Le député estime que ce pass vaccinal est une régression au regard du pass sanitaire, qui contraint les Français depuis maintenant plusieurs mois. Il s'interroge également sur le fait qu'un concitoyen non-vacciné, pouvant justifier d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h, soit considéré comme plus dangereux qu'un concitoyen vacciné potentiellement porteur du virus. D'autant plus, que compte tenu de la recrudescence du virus en ce début d'année, il est désormais admis que la vaccination n'empêche pas la propagation du virus mais les formes graves de la maladie.

A ce titre, étant lui-même triplement vacciné, il rappelle qu'il n'est pas contre la vaccination mais pour une vaccination choisie. Il encouragera toujours ceux qui le souhaitent à se faire vacciner. Or, il est pour lui essentiel que le choix de chacun soit respecté, vacciné ou non-vacciné, afin de ramener de l'apaisement dans le Pays.

adresse 126 RUE DE L'UNIVERSITÉ, 75355 PARIS 07 SP

LENAICK.ADAM@ASSEMBLEE-NATIONALE.FR

site internet
LENAICKADAM.FR



VICE-PRÉSIDENT FRANCE-NIGERIA & FRANCE-SURINAME COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Il appelle donc à maintenir les solutions alternatives sûres que sont les tests à disposition de l'ensemble des concitoyens, *a fortiori*, ceux qui ne sont pas encore vaccinés et salue le prolongement de la gratuité de ces tests au moins jusqu'au 14 février en Guyane.

Aussi, il considère que l'instauration de ce pass vaccinal est une difficulté supplémentaire pour des acteurs économiques fortement impactés depuis maintenant deux ans. Restaurateurs, acteurs de la culture, du sport, des loisirs, du divertissement entre autres, vont devoir se passer d'une clientèle non négligeable en ces temps de crise sanitaire et s'adonner à des contrôles chronophages qui représentent une charge financière supplémentaire.

Par ailleurs, il s'interroge sur la prise en charge des patients Guyanais sur laquelle il avait déjà alerté le Gouvernement en fin d'année dernière. Alors que les hôpitaux Guyanais sont déjà particulièrement handicapés par des contraintes structurelles, les priver de leur personnel non-vacciné les met en péril dans leurs missions de soins vis-à-vis de la population Guyanaise. Le député propose, là encore une alternative : tester massivement les soignants non-vaccinés dans un laps de temps qu'il laisse le soin aux autorités sanitaires compétentes de définir et équiper ces soignants de masques FFP2 et FFP3, masques filtrant respectivement à hauteur de 94% et 99% les particules présentes dans l'air, afin de protéger les patients mais également se protéger eux-mêmes. Il incite également à se pencher sur les alternatives pour lesquelles des études sont en cours : à savoir les purificateurs d'air, les traitements (traitement aux anticorps monoclonaux, Paxlovid, Pilule Merck), vaccin Novavax sans ARN Messager, entre autres.

Enfin, au regard du pouvoir d'adaptation qu'offre ce texte au représentant de l'Etat sur le territoire Guyanais, le député appelle à ce que ce dernier réunisse au plus vite l'ARS, les élus, les professionnels de santé ainsi que l'ensemble des forces vives du territoire afin d'anticiper, avant la promulgation du texte, la mise en place d'un régime transitoire au pass vaccinal.

adresse 126 RUE DE L'UNIVERSITÉ, 75355 PARIS 07 SP

tel 01 40 63 74 44 mail LENAICK.ADAM@ASSEMBLEE-NATIONALE.FR



